

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BEUCE LA ROMAINE**  
**Département de Loir-et-Cher**

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est assemblé à la salle des fêtes de Tripleville sous la présidence de Monsieur ESPUGNA Bernard.

**PRESENTS :** ESPUGNA Bernard, BEDIU Jean-Paul, BOURGOIN Brigitte, BRET Odile, DILOLOT Kévin, BESNARD Christelle, GAUCHERON Jean-Charles, GENDRAULT Sylvaine, GOUDEAU Gérard, LEGUAY Jacky, LEMAIRE Delphine, PEREZ Philippe, PERSILLARD Maryse, POITOU Philippe, PROVOST Aurélien, ROUBALAY Christian, SÉJOURNÉ Jérôme, TETAULT Evelyne, VENGEONS Laëtitia, VENOT Dany

**ABSENTS EXCUSES :** CAQUERET-MICHELETTO Anne-Marie donne pouvoir à ESPUGNA Bernard, BELLANGER François donne pouvoir à Odile BRET, CHACUN Thierry a donné pouvoir à GENDRAULT Sylvaine, JANON Françoise a donné pouvoir à POITOU Philippe,

<i>Date de convocation : 26 juin 2022</i>	<i>Nombre de Conseillers en exercice : 24</i>
<i>Secrétaire de séance : Evelyne TETAULT</i>	<i>Nombre de membres présents : 20</i>
	<i>Nombre de suffrages exprimés : 24</i>

**D202209\_059 : DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DELEGUEE D'OUZOUER-LE-MARCHE - APPROBATION DE LA MODIFICATION**

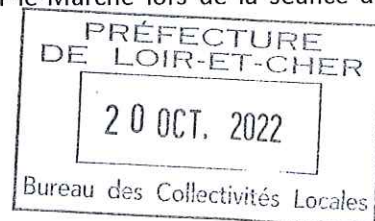
La Commune de Beuce la Romaine a prescrit, par arrêté du 8 novembre 2021, la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée d'Ouzouer-le-Marché. L'objet étant la modification du règlement pour permettre l'installation d'un parc photovoltaïque au sol dans le lieudit de la Fosse Grillon, celui-ci présentant un caractère d'intérêt général, en matière de développement économique et durable.

Conformément aux Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement, la Commune de Beuce la Romaine, associée à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, a mis en place les mesures pour assurer l'enquête publique dans de bonnes conditions. Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur ont été favorables.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;

Considérant que le projet d'installation d'un parc photovoltaïque au sol, dans le lieu-dit La Fosse Grillon sur la commune déléguée d'Ouzouer-le-Marché, commune de Beuce la Romaine, revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'il présente un réel intérêt collectif en matière de développement durable. Le projet permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux, régionaux et locaux en termes de production d'énergies renouvelables. Le développement d'un parc photovoltaïque sur le territoire de Beuce la Romaine s'inscrit dans les engagements pris aux échelles européenne et nationale en matière de souveraineté énergétique.

Considérant que le Conseil Communautaire a approuvé la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée d'Ouzouer-le-Marché lors de la séance du conseil communautaire en date du 29 septembre 2022,



Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

**SLO**

ID : 041-200055390-20220930-D202209\_059-DE

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :**

- *ADOPTER la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée d'Ouzouer-le-Marché*
- *DIRE que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public en mairie et au siège de la Communauté de Communes aux jours et heures d'ouverture habituels ;*
- *DIRE que, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de la Communauté de communes durant un mois et qu'une mention en caractères apparents sera insérée dans un journal diffusé dans le département.*

Pour Extrait certifié conforme.

Fait à Beauce la Romaine, le 30 septembre 2022

**Le Secrétaire de Séance,**

**Evelyne TETAULT**

Signé par : Evelyne  
TETAULT

Date : 14/10/2022

Qualité : Beauce la  
Romaine - Secrétaires de  
Séance

Signé par : Bernard  
ESPUGNA

Date : 14/10/2022

Qualité : Beauce la  
Romaine ~~Maire~~



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Beauce la Romaine**

**Utilisateur : Beauce la Romaine pastell**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	D202209_059
Date de la décision :	2022-09-30 00:00:00+02
Objet :	déclaration projet emportant mise en comptabilité du PLU de la commune déléguée Ouzouer-le-Marché
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
Identifiant unique :	041-200055390-20220930-D202209_059-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
041-200055390-20220930-D202209_059-DE-1-1_0.xml	text/xml	921
Nom original :		
D202209_059	application/pdf	366468
d_claration_projet_emportant_mise_en_comptabilit__du_P LU_de_la_commune_d_l_gu__e_Ouzouer_le_March__.pdf		
Nom métier :		
99_DE-041-200055390-20220930-D202209_059-DE-1-1_1.p df	application/pdf	366468

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 octobre 2022 à 17h50min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 octobre 2022 à 17h50min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 octobre 2022 à 17h50min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 octobre 2022 à 17h50min12s	Reçu par le MI le 2022-10-14



[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]